

Outre-mer : la République doit tenir sa promesse

70 % d'écart sur l'alimentation. 164 % sur les communications. Une facture énergétique près de deux fois supérieure à celle de la métropole. Ce ne sont pas des chiffres abstraits. Ce sont les conditions de vie concrètes de nos concitoyens ultramarins à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Mayotte. Des Français à part entière, traités depuis trop longtemps comme des Français entièrement à part.

*

* *

La République, ce n'est pas seulement un principe gravé dans le marbre. C'est une promesse : celle que le lieu de naissance ne détermine pas le niveau de dignité. Or aujourd'hui, naître ultra-marin, c'est accepter, par défaut, un pouvoir d'achat amputé, des services dégradés, une vie plus chère pour des revenus qui ne suivent pas. Cette réalité n'est pas une fatalité géographique. C'est un échec politique.

En 2013, sous le gouvernement Ayrault, le Bouclier qualité-prix a été institué pour plafonner le prix d'un panier de produits de première nécessité dans les territoires ultramarins. L'intention était juste. Le résultat, lui, est décevant. Le dispositif illustre à lui seul les limites d'une approche qui pose le bon diagnostic mais ne se donne pas les moyens d'y répondre vraiment.

Le projet de loi contre la vie chère adopté par le Sénat en octobre 2025 attend toujours son passage à l'Assemblée nationale. Cette attente a un coût humain. Elle doit cesser.

Nous, radicaux, défendons la liberté économique, l'autonomie des territoires et la justice sociale. Ce n'est pas en pénalisant les entreprises que l'on résoudra la vie chère mais plutôt en corrigeant les dysfonctionnements qui nuisent à tous : aux consommateurs d'abord, également aux petits commerces locaux qui subissent eux-mêmes des prix d'achat imposés par des intermédiaires en position dominante.

Nous devons rendre transparentes et régulables les marges excessives des grossistes-importateurs. En janvier 2025, le Gouvernement a saisi l'Autorité de la concurrence d'une demande d'avis sur les marges pratiquées dans la chaîne de distribution alimentaire en Martinique. C'est un premier pas. Il faut aller plus loin : systématiser cette surveillance à l'ensemble des territoires ultramarins et donner au gouvernement le pouvoir d'agir par décret lorsque des marges structurellement excessives sont constatées. Cette mesure ne vise pas la grande distribution en tant que telle ni les petits commerces, elle cible les rentes injustifiées des intermédiaires qui gonflent les prix d'achat pour tout le monde. Les distributeurs comme les consommateurs y gagneront.

Nous devons étendre le droit de saisine aux élus locaux. Aujourd'hui, seules les régions et certaines collectivités à statut particulier peuvent saisir l'Autorité de la concurrence en Outre-mer. La proposition de loi adoptée au Sénat en mars 2025 prévoit d'étendre ce droit aux départements et aux commissions d'aménagement

commercial. Les élus les plus proches du terrain, ceux qui connaissent la réalité des marchés locaux, doivent pouvoir agir sans devoir passer par Paris.

Nous devons abaisser les seuils de contrôle des concentrations dans le commerce de détail. Dans des économies insulaires de petite taille, un rachat qui semblerait anodin en métropole peut asseoir une position dominante décisive. Le seuil de notification à l'Autorité de la concurrence a déjà été abaissé à 3 millions d'euros pour le commerce de détail ultramarin. C'est une avancée. Il faut aller plus loin en abaissant ce seuil dans les secteurs de l'import et de la logistique, où les concentrations sont les plus lourdes de conséquences sur les prix finaux.

Nous devons investir dans les transitions qui réduisent la dépendance. Les territoires ultramarins sont parmi les plus exposés au soleil, au vent, à la chaleur géothermique, aux énergies marines. Pourtant, les DROM dépendent encore à plus de 80 % des énergies fossiles importées. Ce paradoxe a un nom : le sous-investissement chronique dans les énergies renouvelables locales. Chaque panneau solaire installé à La Réunion, chaque unité géothermique développée en Guadeloupe, c'est une importation de fioul en moins et une facture allégée pour les ménages. Nous appelons à un plan d'investissement territorialisé dans les énergies renouvelables ultramarines, adapté aux ressources propres de chaque territoire car la Guyane n'est pas Mayotte, et la Martinique n'est pas Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur ce dernier territoire justement, Neoline a ouvert pour la première fois une ligne maritime directe et régulière avec la métropole : une rupture historique pour un archipel dont les approvisionnements transitaient jusqu'ici par des ports étrangers. Ce cargo à voiles, qui a effectué sa première liaison en octobre 2025, réduit les émissions de CO2 de 80 % par rapport à un navire conventionnel, tout en raccourcissant et sécurisant la chaîne d'approvisionnement. C'est exactement le type d'initiative que la puissance publique doit soutenir et dont elle doit encourager l'essaimage vers d'autres territoires : des solutions logistiques innovantes, écologiques, qui réduisent à la fois le coût des approvisionnements et l'empreinte carbone.

*

* *

Certains voient dans l'attention portée à l'Outre-mer une forme de générosité.

Nous, radicaux, y voyons une obligation républicaine. Nos concitoyens ultramarins contribuent à la puissance, au rayonnement et à la souveraineté maritime de la France. Ils méritent en retour que la République tienne sa promesse : l'égalité des chances, réelle, concrète, mesurable. L'égalité républicaine n'est pas un idéal réservé aux territoires bien desservis. Elle s'applique à chaque Français, quel que soit l'océan qui le sépare de Paris.

Il est temps d'agir. Vraiment.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien